



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 105656

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le fait que de nombreux enfants autistes échappent aux évaluations précises qui sont nécessaires pour établir un diagnostic clair et prévoir les prises en charge pluridisciplinaires en fonction d'objectifs clairement listés. À ceci s'ajoute l'isolement et la détresse des familles qui, confrontées à la réalité de ces troubles, confient leurs enfants à des institutions débordées et dont les prestations relèvent davantage de la garderie que d'une véritable prise en charge permettant *in fine* d'aboutir à une réelle autonomie de la personne et à son insertion dans la société. Il lui demande quelles mesures peuvent être prises, et dans quels délais, à la fois pour rendre le diagnostic des personnes autistes plus rigoureux et pour leur donner la possibilité d'être accueillies dans des institutions adaptées à leurs besoins et permettant leur épanouissement.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105656

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 2011, page 3857

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)